



## LA CONTINUITÉ TERRITORIALE

### Sens Métropole / Réunion et Réunion / Métropole

Le dispositif de continuité territoriale est disponible pour les **résidents en Métropole souhaitant voyager vers la Réunion et pour les Réunionnais résidant sur l'île souhaitant se rendre en Métropole en vols A/R**. Il permet aux passagers de se faire rembourser, sous conditions d'éligibilité et de ressources, une partie des sommes engagées pour l'achat de billets d'avion entre la Métropole et Saint-Denis-de-la-Réunion.

#### Qui peut bénéficier de la Continuité Territoriale ?

- Les personnes nées à La Réunion
- Les personnes nées d'un parent natif de La Réunion
- Les enfants rattachés fiscalement à La Réunion (étudiant, apprenti, en recherche d'emploi)
- Les parents (père ou mère) d'un enfant né à La Réunion ou né d'un parent natif de La Réunion

#### Quels billets d'avion sont éligibles ?

- Vols Aller / Retour uniquement
- Sens Métropole / Réunion ou Réunion/Métropole
- Uniquement sur les billets n'excédant pas 24 heures de vol avec maximum une escale
- Maximum un voyage par an par personne
- Les vols sur les compagnies Air France, Corsair, Air Austral et XL Airways

#### Quel est le montant de l'aide et comment est-il déterminé ?

Le montant de l'aide est déterminé par le quotient familial :

- Pour un quotient familial inférieur ou égal à 6 000 € = **une aide régionale de 450 € max**
- Pour un quotient familial compris entre 6 000 € et 26 030 € = **une aide régionale de 300 € max**

Pour calculer le quotient familial : rapport entre le revenu net imposable et le nombre de parts fiscales. Ces informations figurent sur votre avis fiscal.

#### Liens et contacts utiles

- Site internet : [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)
- Numéro vert Continuité Métropole-Réunion : **0800 097 400**
- Liste des points d'information de proximité et d'instruction des dossiers : [www.regionreunion.com/aides-services/article/continuite-territoriale](http://www.regionreunion.com/aides-services/article/continuite-territoriale)

# Comment bénéficier de la continuité territoriale ?

## CHOIX 1 : PAR DEMANDE DE BONS

Vous pouvez faire une demande de bon auprès de la Région Réunion afin de bénéficier directement de l'aide à la continuité territoriale lors de la réservation de votre billet d'avion chez Billets Discount.

**|1|** Téléchargez le formulaire et constituez soigneusement votre dossier :

• **Réunion / Métropole :**

[www.regionreunion.com/IMG/pdf/dossier\\_bon\\_2019\\_maj\\_10\\_07\\_19.pdf](http://www.regionreunion.com/IMG/pdf/dossier_bon_2019_maj_10_07_19.pdf)

• **Métropole / Réunion :**

[www.regionreunion.com/IMG/pdf/dossier\\_ct\\_retour\\_2019\\_bon\\_maj\\_10\\_07\\_19.pdf](http://www.regionreunion.com/IMG/pdf/dossier_ct_retour_2019_bon_maj_10_07_19.pdf)

**|2|** Déposez votre dossier ou bien mandatez quelqu'un pour le remettre à votre place dans l'une des antennes dédiées à la Réunion\*.

**ⓘ** *Aucun dossier par voie postale n'est accepté*

**|3|** Une fois vos bons obtenus, rendez-vous dans notre agence Billets Discount de la Réunion pour effectuer votre réservation. Le montant de vos bons de la continuité vous sera automatiquement déduit.

# OU

## CHOIX 2 : PAR REMBOURSEMENT

Vous n'avez pas le temps de faire une demande de bon de la continuité territoriale avant votre voyage, ou vous n'avez pas moyen de déposer votre dossier dans une antenne locale ?

**|1|** Réservez vite votre billet auprès de notre agence Billets Discount à la Réunion.

**|2|** Téléchargez et constituez soigneusement votre dossier de demande de remboursement.

• **Réunion / Métropole :**

[www.regionreunion.com/IMG/pdf/dossier\\_remboursement\\_2019\\_maj\\_10\\_07\\_19.pdf](http://www.regionreunion.com/IMG/pdf/dossier_remboursement_2019_maj_10_07_19.pdf)

• **Métropole / Réunion :**

[www.regionreunion.com/IMG/pdf/dossier\\_ct\\_retour\\_2019\\_remboursement\\_maj\\_10\\_07\\_19.pdf](http://www.regionreunion.com/IMG/pdf/dossier_ct_retour_2019_remboursement_maj_10_07_19.pdf)

**ⓘ** *Aucun dossier par voie postale n'est accepté*

**|3|** Déposez votre dossier dans une antenne locale de la Région lors de votre venue / votre retour à la Réunion.

**Quelles sont les pièces que doit me fournir Billets Discount afin de bénéficier du remboursement ?**

Une fois votre dossier soldé, à la demande du client, par téléphone ou par mail, Billets Discount vous remettra une **facture acquittée** ainsi qu'une **attestation de voyage**, documents nécessaires à la constitution de votre dossier. Il est nécessaire de préciser que vous souhaitez obtenir ces pièces justificatives dès le jour de la réservation.

Merci de noter qu'il vous est demandé de bien garder vos cartes d'embarquement aller et retour afin de les fournir en pièces justificatives dans votre dossier.

## Liens et contacts utiles

• Site internet :

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

• Numéro vert Continuité Métropole-Réunion : **0800 097 400**

• Liste des points d'information de proximité et d'instruction des dossiers :  
[www.regionreunion.com/aides-services/article/continuite-territoriale](http://www.regionreunion.com/aides-services/article/continuite-territoriale)